

# SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 43

Membres présents : 29

Votants : 29

Rapporteur : Pascal DELTEIL

### Délibération n° 2019-01

L'an Deux Mille dix-neuf, le **Mercredi 16 janvier à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 29 à Beaumontois-en-Périgord, Mairie, salle du 1<sup>er</sup> étage, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 09/01/2019.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Eléonore BAGES (remplace Philippe GONDONNEAU), Nathalie FABRE, Marie-Pierre PONS, Christine VERGEZ (remplace Christian BOURRIER), Messieurs André BONHOMME (remplace Christian BORDENAVE), Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Joël HELLIAN, Alain PREVOST, Jean-Louis DUPUY, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPELLET, Patrick CONSOLI, Joël PREVOT, Alain CASTANG, René VISENTINI, Daniel RABAT, Jean-Paul JAMMES, Hervé DELAGE (remplace Jean LACOTTE), Jérôme BETAILLE, Lucien POMEDIO, Jean-Claude CASTAGNER, Alain LEGAL, Christian ESTOR, Roland KUPCIC (remplace Jean-Marc GOUIN), Fabrice DUPPI, Dominique MORTEMOUSQUE, Jean-Pierre PRETRE, Gérard MARTIN.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christian BORDENAVE, Alain CHANUT, Olivier DUPUY, Christophe GAUTHIER, Jean-Michel BOURNAZEL, Roland FRAY, Jean LACOTTE, Jean-Jacques LAGENE BRE, Jean-Claude CASTAGNER, Philippe GONDONNEAU, Jean-Marc GOUIN, Jean-Pierre DEBREGES, Jean-Pierre FAURE, Marcel RONDONNIER, Claude CARPE, Henri TONELLO, Jean-Maurice BOURDIL, Jean-Louis LAFAGE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Dominique MORTEMOUSQUE

### BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

L'arrêté préfectoral n° 24-2016-06-15001 du 14 juin 2016 a autorisé l'adhésion de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, emportant l'extension du périmètre du SCoT du Bergeracois.

Considérant la nécessité de compléter, pour l'intégralité du nouveau périmètre du SCoT, les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et les dispositions du document d'orientation et d'objectifs (DOO), les membres du comité syndical ont décidé d'engager une procédure de révision du SCoT du Bergeracois et d'en définir les modalités de concertation par délibération en date du 29 juin 2016.

Les travaux sur le diagnostic et les enjeux du territoire se sont déroulés au cours de l'année 2017.

La fin d'année 2017 et le premier semestre 2018 ont été consacrés au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui a été débattu en Comité Syndical le 29 mars 2018.

La dernière étape de l'élaboration du schéma, relative au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et au Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), a été réalisée dès juin et jusqu'au mois de décembre 2018.

Au-delà des nombreuses réunions de travail avec les élus et acteurs du territoire, des réunions publiques, les nombreux partenaires associés aux travaux et, en premier lieu, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du syndicat mixte et les communes, ont été invités à formuler leurs remarques sur les projets de documents à chacune de ces étapes.

Le projet de SCoT comporte trois documents :

- Un Rapport de présentation, comprenant l'évaluation environnementale ;

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01-DE

- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) incluant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

### **Le bilan de la concertation**

La délibération N°2016-19 prévoyait que la concertation s'effectuerait selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public des documents relatifs au projet de SCoT en cours de révision via le site internet du SyCoTeB ou sur support papier au siège du syndicat,
- édition d'une Lettre SCoT avant l'arrêt du projet,
- organisation de réunions publiques territoriales ou thématiques afin d'échanger de façon interactive et directe avec la population et l'ensemble des personnes concernées,
- recueil des avis, remarques et contributions via le site internet du SyCoTeB, par courrier adressé au président du syndicat ou sur des registres de concertation déposés aux sièges du SyCoTeB, de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord, de la communauté d'agglomération Bergeracoise et des communautés de communes des Coteaux de Sigoulès et Portes Sud Périgord.

Un rapport présentant le bilan de la concertation a été établi et présenté en séance.

Il précise l'organisation qui a été mise en place pour assurer la concertation avec les élus du syndicat mixte mais aussi des EPCI et des communes. Ce rapport détaille également la communication et les modalités effectives mises en place en direction des habitants et les acteurs du territoire leur permettant de donner leur avis aux différentes étapes de la révision. Il présente les différents outils ou supports de communication déployés facilitant l'information et la concertation afin d'enrichir le projet tout au long de la démarche.

Les élus, les intercommunalités, les habitants, les associations, et les personnes publiques associées et consultées, ont été informés et invités aux différentes étapes de la révision et ont donc pu formuler des observations et des propositions.

Compte tenu du dispositif mis en place, le SyCoTeB considère que la concertation s'est déroulée tout au long du projet conformément aux modalités définies par la délibération N° 2016-19 et propose l'arrêt du bilan de la concertation.

### **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Le PADD, "pièce centrale" du dossier de SCoT, fixe les objectifs de la politique d'aménagement et de développement durable que le territoire souhaite mettre en œuvre. Il constitue le projet politique du territoire choisi par les élus en matière d'habitat, de développement économique, de transport, et d'environnement.

Le PADD a été débattu par le comité syndical le 29 mars 2018. L'objectif de ce document est de servir de cadre à l'élaboration des stratégies d'aménagement à l'échelle des trois EPCI membres du SyCoTeB. Le SCoT révisé est dans la continuité du SCoT approuvé en 2014, même si l'extension conséquente du périmètre implique des ajustements de la stratégie. L'élément nouveau par rapport à 2014 est l'intégration du Plan climat dans le PADD.

Le PADD s'articule en 3 axes :

#### **AXE 1 CONSTRUIRE UN POLE ACCESSIBLE ET LISIBLE DE NIVEAU REGIONAL**

- I. Valoriser les atouts économiques du territoire
- II. Rendre le territoire accessible et lisible
- III. Organiser des déplacements alternatifs à la voiture individuelle

#### **AXE 2 CONSOLIDER LA STRUCTURE MULTIPOLAIRE DU TERRITOIRE**

- I. Renforcer le rôle moteur du pôle urbain aggloméré
- II. Organiser et structurer les pôles de proximité
- III. Accompagner le développement des communes rurales

#### **AXE 3 FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN UN VECTEUR DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

- I. Valoriser et promouvoir les paysages



- II. Agir sur les formes urbaines, densifier qualitativement
- III. Limiter les impacts du développement économique et urbain sur les milieux naturels et agricoles
- IV. Préparer l'adaptation du territoire au changement climatique (en lien avec le PCAET)

### Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Pour chacun des axes, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) décline les objectifs stratégiques. Ce sont les orientations du DOO comprenant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), qui s'appliqueront, dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'urbanisme et Cartes Communales) et à certaines opérations d'aménagement, de constructions ou autorisations (notamment autorisations commerciales).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs s'appuie sur 4 chapitres :

#### **AXE N°I. Organiser le développement du territoire pour maintenir voire renforcer son attractivité**

- Orientation 1 : Créer des quartiers d'habitat et d'affaires agréables à vivre, économes en foncier
- Orientation 2 : Organiser des déplacements alternatifs à la voiture individuelle et privilégier un développement urbain adapté aux mobilités « de proximité »
- Orientation 3 : Offrir tant aux habitants qu'aux entreprises des équipements et des services adaptés

#### **AXE N°II. Désenclaver le Bergeracois, lui offrir une lisibilité économique plus affirmée**

- Orientation 4 : Optimiser la desserte interurbaine
- Orientation 5 : Recomposer le foncier économique par la densification et l'identification de parcs dédiés
- Orientation 6 : Organiser le développement économique et restructurer l'offre commerciale
- Orientation 7 : Développer la production et la transformation localement (secteurs industriel, agricole, forestier et artisanal)
- Orientation 8 : Structurer le secteur touristique

#### **AXE N°III. Programmer le développement urbain et limiter ses impacts sur les ressources naturelles et agricoles**

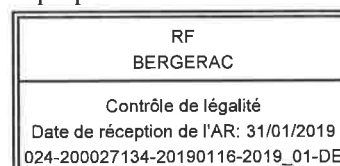
- Orientation 9 : Programmer le développement urbain
- Orientation 10 : Economiser les espaces agricoles, forestiers et naturels, protéger la ressource sol
- Orientation 11 : Protéger la ressource en eau
- Orientation 12 : Accompagner la Transition Energétique et adapter le Bergeracois au changement climatique
- Orientation 13 : Réduire la production déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être (plus-value environnemental, sociale et économique)
- Orientation 14 : Limiter les risques et les nuisances incombant au développement urbain

#### **AXE N°IV. Promouvoir le « capital nature » comme facteur d'attractivité et vecteur de développement**

- Orientation 15 : Valoriser les paysages et les panoramas les plus remarquables du territoire du SCoT
- Orientation 16 : Valoriser et préserver les Trames Vertes et Bleues (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui composent les paysages à caractère naturel
- Orientation 17 : Valoriser le terroir agricole (viticulture, polyculture, maraîchage, arboriculture, élevage...)

Après un débat sur les conditions d'implantation des activités commerciales dans les communes rurales (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial), M. le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer la surface maximale autorisée pour les commerces alimentaire et culture/loisirs dans les cœurs de quartier et centre-bourgs des communes rurales à **300 m<sup>2</sup>**.

A 24 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, l'Assemblée adopte la proposition du Président.



## **PROPOSITION :**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L.103-4, L143-17 et suivants,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2016-06-15001 du 14 juin 2016 arrêtant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois,  
Vu la délibération N°2016-19 du comité syndical du SyCoTeB du 29 juin 2016 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois et définissant les objectifs et les modalités de concertation mise en œuvre à l'occasion de cette révision,

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

- D'arrêter le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de la révision du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du comité syndical en date du 29 juin 2016 et d'arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- De l'autoriser à mettre en œuvre la présente délibération.

La présente délibération est transmise accompagnée du projet de schéma annexé :

Au préfet du département de la Dordogne,  
Au président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine,  
Au président du Conseil Départemental de la Dordogne,  
Au président de la communauté d'Agglomération Bergeracoise, EPCI compétent en matière de transports urbains,  
Aux présidents de la communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, EPCI compétents en matière de programme local de l'habitat,  
Au président de la chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne,  
Au président de la chambre des métiers de la Dordogne,  
Au président de la chambre d'agriculture de la Dordogne,  
Aux présidents des syndicats mixtes de transports,  
Aux présidents des établissements publics de SCoT limitrophes du périmètre du schéma,  
Aux présidents des groupements de communes membres de l'établissement public,  
Au préfet de la Dordogne en sa qualité de président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),  
Au président de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,  
Au président du Centre National de la Propriété Forestière.

Elle est affichée, conformément aux dispositions de l'article R.143-7 du code de l'urbanisme, pendant un mois :

- Au siège du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois,
- Dans les mairies des communes comprises dans le périmètre du SCoT,
- Aux sièges de la communauté d'Agglomération Bergeracoise, de la communauté de communes Portes Sud Périgord, et de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord.

La délibération est publiée au recueil des actes administratifs du SyCoTeB.

## **Décision :**

A 28 voix pour et 1 voix contre, l'Assemblée approuve la proposition du Président.

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt en Sous-préfecture, le 07/02/2019  
et de la publication, le 07/02/2019*

**Le Président du Comité Syndical,**

Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**  
Ce 16 janvier 2019,

**Le Président du Comité Syndical,**

Pascal DELTEIL

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01-DE

# Bilan de la concertation

**ANNEXE Délibération n°2019-01**

**Présenté en comité syndical**

**le 16 janvier 2019**

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019
024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

## 1. Définition des objectifs et des modalités de la concertation

Pour mémoire, le SyCoTeB a délibéré, le 29 juin 2016, pour définir, conformément aux dispositions des articles L.103-1 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation.

Ces modalités sont les suivantes :

- **mise à disposition du public des documents relatifs au projet de SCoT** en cours de révision via le site internet du SyCoTeB ou sur support papier au siège du syndicat,
- **édition d'une Lettre SCoT** avant l'arrêt du projet,
- **organisation de réunions publiques territoriales ou thématiques** qui ont permis d'échanger de façon interactive et directe avec la population et l'ensemble des personnes concernées,
- **recueil des avis, remarques et contributions** via le site internet du SyCoTeB, par courrier adressé au président du syndicat ou sur des registres de concertation déposés aux sièges du SyCoTeB, de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord, de la communauté d'agglomération Bergeracoise et des communautés de communes des Coteaux de Sigoulès et Portes Sud Périgord.

⇒ Ces informations ont fait l'objet de publications dans le quotidien régional Sud Ouest (cf. annexe 1).

## 2. Mise en œuvre des modalités de la concertation

**2.1 Mise à disposition du public des documents relatifs au projet de SCoT** en cours de révision via le site internet du SyCoTeB ou sur support papier au siège du syndicat (cf. annexe 2)

⇒ Le site internet a bénéficié d'une refonte en 2016. Il est plus complet et offre de nouvelles fonctionnalités (accessibilité smartphone, ...). Les documents ont été mis en ligne tout au long de la procédure à l'adresse [www.scot-bergeracois.fr](http://www.scot-bergeracois.fr).

**2.2 Edition d'une Lettre SCoT** avant l'arrêt du projet (cf. annexe 3)

- ⇒ La Lettre du SCoT a été éditée en juin 2018 pour faire le point sur la révision en cours : présentation de la démarche, du calendrier, et du PADD qui exprime le projet politique envisagé.
- ⇒ Elle a été mise à disposition dans les Communautés de Communes et d'agglomération membres du syndicat et dans toutes les mairies du territoire en format papier (éditée à 6000 exemplaires)
- ⇒ La Lettre du SCoT a également été mise en ligne sur le site Internet du SCoT (document toujours accessible) et distribuée aux participants des réunions publiques organisées après sa publication.

**2.3 Organisation de réunions publiques** (cf. annexe 4)

Plusieurs réunions publiques ont été organisées aux différentes phases de la révision du SCoT, à savoir :

- 1 réunion publique sur le diagnostic et les enjeux identifiés (le 30 novembre 2017 à Beaumontois en Périgord)
- 3 réunions publiques organisées dans chaque EPCI membre sur les orientations et objectifs du SCoT avant arrêt du projet (en octobre et novembre 2018).

L'ensemble de ces rendez-vous a permis d'associer largement différents acteurs du territoire, d'échanger et de débattre autour des éléments de diagnostic et de projet et de contribuer ainsi à la co-construction du SCoT avec les acteurs et les habitants du territoire.





Les échanges, souvent riches, ont permis d'adapter certaines rédactions proposées mais également d'enrichir les propositions et outils déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Ces réunions, au-delà de leur intérêt d'information et d'explication de la démarche au public ont été l'occasion de répondre aux questions, et d'échanger sur plusieurs thèmes, notamment la desserte du territoire, les déplacements, la desserte numérique, le développement économique, le tourisme, les espaces agricoles, les paysages, la préservation du foncier, etc ... L'ensemble des 4 réunions publiques a permis de réunir 250 personnes.

#### **2.4 Communication d'articles via les bulletins et/ou sites internet des EPCI membres et communes du périmètre du SCoT**

- Des articles sur l'avancement de la révision du SCoT ont été intégrés à certains bulletins communaux et sites internet communautaires.

**2.5 Recueil des avis, remarques et contributions** via le site internet du SyCoTeB ou sur des registres de concertation déposés aux sièges du SyCoTeB, de la communauté d'Agglomération Bergeracoise, et des communautés de communes des Bastides Dordogne Périgord et Portes Sud Périgord pour consigner l'ensemble des observations du public.

- ⇒ Pas de contribution écrite enregistrée sur les différents registres mis à disposition, ni sur le site Internet du SCoT.

### 3. La concertation dans le cadre de la révision du SCoT Bergeracois

#### **3.1 Rencontres et réunions de l'année 2017** (cf. liste des réunions en annexe 6)

La procédure de révision du SCoT du Bergeracois a été engagée en 2016. Un cahier des charges a été formalisé pour consulter et retenir un bureau d'études pour accompagner le Syndicat dans cette procédure.

Une fois le bureau d'études retenu (Groupement Citadia – Even – Ecotone), une première réunion technique avec le bureau d'études puis une réunion avec les membres du comité technique (rassemblant des techniciens des EPCI membres, du Département et de l'Etat, le 12/01/2017 à la CAB) ont permis de bien définir les contours de la procédure et la méthodologie, avant de démarrer le travail de recueil des éléments de diagnostic.

Dès le démarrage, la mission a été organisée en commissions pour faciliter les échanges et permettre aux élus du territoire de s'impliquer et de participer plus aisément à la construction du projet de territoire.

Le printemps 2017 a été consacré à la collecte de données et aux entretiens visant à établir le **diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement du SCoT**. Lors de cette première phase, de nombreux acteurs du territoire ont été rencontrés et les premières commissions thématiques se sont tenues pour faire le point sur les attentes des élus et acteurs locaux dans les domaines suivants :

- Commission CADRE DE VIE, PAYSAGES, CLIMAT-ENERGIE
- Commission HABITAT, EQUIPEMENT, DEPLACEMENTS
- Commission TRAME VERTE ET BLEUE, QUALITE ET RESSOURCE EN EAU
- Commission ECONOMIE, AGRICULTURE, TOURISME

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

90 élus ont participé aux commissions tout au long de la révision du SCoT ainsi que les services des EPCI membres, les services de l'Etat et du Département, des syndicats d'eau, des chambres consulaires, des entreprises publiques et privées, des associations (de consommateurs, environnementales, ...), des offices de tourisme du territoire, etc.

Le diagnostic, l'état initial de l'environnement et les enjeux du SCoT ont été présentés et débattus à l'automne 2017 lors de nombreuses réunions : personnes publiques associées, personnes publiques consultées, comité technique, comité de pilotage, débat avec les délégués communautaires dans chaque EPCI membre, réunion publique.

En parallèle, le travail d'élaboration du PADD a démarré.

### **3.2 Rencontres et réunions de l'année 2018**

Le 1er semestre 2018 a été consacré à la formalisation du PADD et au travail concomitant d'élaboration du DOO.

Le projet de PADD, travaillé en commissions thématiques et en comité de pilotage, a été présenté et débattu en comité syndical le 29 mars 2018.

Le second semestre 2018 a été consacré à la formalisation du DOO. Afin de faciliter l'appropriation des propositions formulées, une organisation en réunions thématiques et réunions territorialisées dans chaque EPCI a été proposée. L'automne a été consacré à la concertation, sur la base d'une première version du Document d'Orientations et d'Objectifs rédigée durant l'été 2018.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a fait l'objet de deux réunions spécifiques pour faciliter les échanges et réfléchir à la future organisation de ce volet spécifique du DOO, le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). Les participants à ces rencontres ont contribué, par leurs remarques et leurs questions, à la réflexion autour de la stratégie commerciale du territoire du SCoT.

**Au total, plus d'une quarantaine de réunions ont été organisées sur la période 2017-2018 pour construire un SCoT concerté.**

## **4. Bilan**

---

Les modalités de concertation définies préalablement à la formalisation du SCoT ont toutes été respectées. Les participants ont été nombreux, notamment sur les réunions publiques en phase diagnostic et projet. Malgré la communication importante, les contributions écrites ont été peu nombreuses, l'essentiel des observations se sont faites à l'oral, en réunion.

Le bilan de la concertation est sans aucun doute positif tant d'un point de vue du respect des dispositions préalablement définies que de l'accès permanent aux travaux qui a été proposé, notamment par l'intermédiaire du site Internet du SCoT du Bergeracois.





- 1 – Annonce légale délibération "Révision du SCoT et modalités de concertation"
- 2 – Site internet du SCoT Bergeracois
- 3 – Lettre du SCoT
- 4 - Réunions publiques
- 5 – Revue de presse
- 6 – Liste des réunions organisées dans le cadre du SCoT

## Annexe 1

### ANNONCE LEGALE DELIBERATION "REVISION DU SCOT ET MODALITES DE CONCERTATION"



**Syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois (Dordogne)**

**RÉVISION DU SCOT DU BERGERACOIS**  
**Prescription, définition des objectifs poursuivis  
et des modalités de concertation**

Par délibération en date du 29 juin 2016, les membres du comité syndical du Syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois ont décidé d'engager la procédure de révision du SCoT du Bergeracois.

La délibération fait l'objet d'un affichage au siège du syndicat (Domaine de la Tour, 24100 Bergerac) et dans chacun des EPCI membres.

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE



[Le SCoT en action](#) > [La révision du SCoT](#)

## Scot du Bergeracois : Le territoire va être réfléchi en plus grand

Par délibération en date du 29 juin 2016, les membres du comité syndical du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois ont décidé d'engager la procédure de révision du SCoT du Bergeracois approuvé en décembre 2014.

La révision a principalement été motivée par l'extension du périmètre qui intègre désormais la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord (Lalinde, Le Buisson, Menpazier, Beaumont...) et double ainsi la superficie du SCoT initial. Il convient également d'adapter le SCoT approuvé aux évolutions législatives et réglementaires.

La révision du SCoT, document cadre récent pour le territoire, a ceci de particulier qu'elle impose une harmonisation des niveaux de connaissance entre les collectivités (et leurs représentants) de la partie couverte par le document et de la partie sur laquelle porte l'extension. L'élaboration du premier SCoT a été un élément fédérateur du territoire, il a accompagné une évolution des contours de l'intercommunalité, en plusieurs étapes. Il constitue aujourd'hui un document de référence d'aménagement du territoire pour le Bergeracois. Lors de cette révision, il sera veillé à construire une nouvelle stratégie territoriale portant sur la totalité du périmètre.

### Un nouveau périmètre de réflexion

Le SyCoTeB s'est officiellement étendu à la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord le 14 juin 2016 (arrêté préfectoral de modification du périmètre), passant ainsi de 66 à 113 communes représentant une population de 91000 habitants.

Il recouvre désormais près de 1 500 km<sup>2</sup>.

Depuis le 1er janvier 2017, le Syndicat mixte compte 3 intercommunalités suite à la fusion de la communauté de communes de communes des Coteaux de Sigoulès avec la CAB. C'est à cette échelle que sera élaboré le futur SCoT.



### L'ambition d'un nouveau SCoT applicable dès 2019

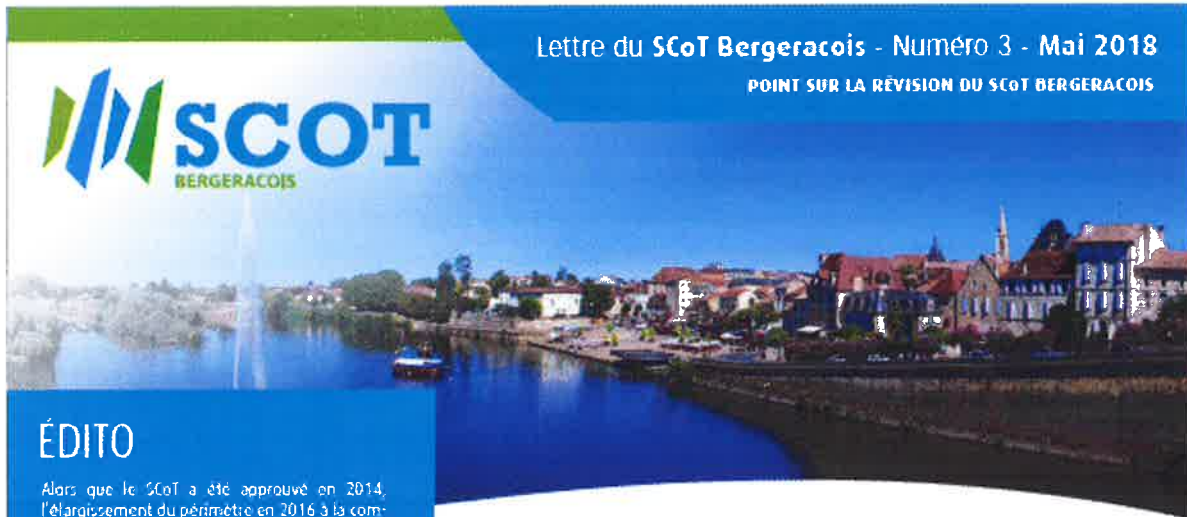
Les élus du SyCoTeB souhaitent approuver le nouveau SCoT dès le printemps 2019. Le calendrier de la révision est organisé de la façon suivante :

- 2017 : Travail sur le diagnostic
- 2017 : Travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec un débat des élus sur ce document fin 2017
- 2018 : Travail sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- 2018 : Arrêt du document et enquête publique
- 2019 : Approbation du document et mise en œuvre du nouveau SCoT

Retrouvez tous les documents en téléchargement de la révision en cliquant ici



RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE



Lettre du SCOT Bergeracois - Numéro 3 - Mai 2018

POINT SUR LA RÉVISION DU SCOT BERGERACOIS



## ÉDITO

Alors que le SCOT a été approuvé en 2014, l'élargissement du périmètre en 2016 à la communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord (Lalinde, Le Buisson de Cadouin, Monpezier, Beaumontois en Périgord, ...) a conduit les élus à engager la révision générale du SCOT. Au-delà de l'extension, la révision du SCOT est l'occasion de faire un premier bilan de l'application des orientations du SCOT approuvé, et de poursuivre les échanges et coopérations, toujours riches, entre les élus et les habitants du territoire.

Pascal Delteil  
Président du SyCoTeB  
Maire de Gardonne

## LE SCOT C'EST QUOI ?

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui a pour objectif à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, d'harmoniser et de rendre plus cohérente l'organisation du territoire. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCOT.

Le SCOT définit les objectifs à 15, 20 ans pour les 113 communes de notre territoire, en matière d'habitat, de zones d'activités économiques, de mobilités...

Il vise également à sauvegarder les milieux naturels, conforter les espaces agricoles et préserver les massifs boisés et les domaines forestiers...

## CHIFFRES CLÉS NOTRE TERRITOIRE

113 communes  
151 700 hectares  
90 776 habitants  
32 375 emplois  
51 074 logements

[www.scot-bergeracois.com](http://www.scot-bergeracois.com)

## UN PROJET COLLECTIF ET OUVERT À TOUS

Les travaux du SCOT sont pilotés par le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB), un établissement public de coopération intercommunale créé en 2010 par la volonté des élus, étendu au territoire de la Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord.

Les travaux réalisés dans le cadre du SCOT approuvé en 2014 servent de base à la réflexion et aux échanges, ils sont capitalisés pour poursuivre la discussion et améliorer le précédent document. Après avoir réalisé un diagnostic de la situation au second semestre 2017, les élus du territoire ont débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), socle du projet politique d'aménagement porté par le SCOT. Les grandes orientations du projet restent inchangées, l'objectif reste de veiller à assurer une réelle complémentarité entre le pôle urbain, les pôles de proximité et les territoires ruraux.

Tout comme lors de l'élaboration du premier SCOT, ce sera par la qualité des échanges, des propositions techniques, de la concertation avec le public et par l'appui et l'implication des élus du territoire, que le SCOT du Bergeracois répondra aux enjeux d'aujourd'hui et de demain...



RF  
BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 31/01/2019  
024-200027134-20190116-2019\_01\_BIS-DE



**REUNION PUBLIQUE**

Schéma de Cohérence Territoriale  
du Bergeracois

**CAP SUR 2030**  
*Quel projet de développement  
pour notre territoire ?*

Débat/Echanges : économie, habitat,  
agriculture, cadre de vie,  
déplacements, environnement...

**Jeudi 30 novembre 2017  
à 18h30**  
**Salle des fêtes la Calypso  
BEAUMONTOIS EN PERIGORD**





[www.scot-bergeracois.com](http://www.scot-bergeracois.com)



**Réunion publique  
SCoT**

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE  
PARLONS-EN !

**Mercredi 24 octobre 2018  
à 18h00**  
**Salle des fêtes de MONSAGUEL**

*Débat/Echanges : les orientations et  
les objectifs du SCoT Bergeracois  
avant arrêt du projet*



Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois  
Domaine de la Tour - 24100 Bergerac  
Tel : 05 53 74 50 38  
[www.scot-bergeracois.com](http://www.scot-bergeracois.com)



**Réunion publique  
SCoT**

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE  
PARLONS-EN !

**Mardi 6 novembre 2018  
à 18h00**  
**Salle Jacques Brel à LALINDE**

*Débat/Echanges : les orientations et  
les objectifs du SCoT Bergeracois  
avant arrêt du projet*



Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois  
Domaine de la Tour - 24100 Bergerac  
Tel : 05 53 74 50 38  
[www.scot-bergeracois.com](http://www.scot-bergeracois.com)

**Réunion publique  
SCoT**

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE  
PARLONS-EN !

**Jeudi 8 novembre 2018  
à 18h00**  
**Salle des fêtes de GARDONNE**

*Débat/Echanges : les orientations et  
les objectifs du SCoT Bergeracois  
avant arrêt du projet*



Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois  
Domaine de la Tour - 24100 Bergerac  
Tel : 05 53 74 50 38  
[www.scot-bergeracois.com](http://www.scot-bergeracois.com)



RF  
BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 31/01/2019  
024-200027134-20190116-2019\_01\_BIS-DE



MOTS CLÉS RÉCENTS

- ÉLECTION 2017
- NOËL 2017
- DON DU SANG 2017

30/11/2017

18h30, à Beaulmontois en Périgord, Salle des fêtes la Calypso

### Réunion publique : "Quel projet de développement pour notre territoire ?", Jeudi 30 novembre

5 LA CAB

Organisation : Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB)

Première réunion publique de concertation avec la population dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SCoT).

Débat/Echanges autour de l'économie, l'habitat, l'agriculture, le cadre de vie, les déplacements, l'environnement...

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

L'affiche

Le SCoT bergeracois

### 2018



Réunion publique SCoT à Gardonne le 08 novembre 2018

RF  
BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 31/01/2019  
024-200027134-20190116-2019\_01\_BIS-DE

Publications sur sites internet ou bulletins municipaux



# Réunion publique de concertation SCOT

dans RÉUNION PUBLIQUE



**Date**

8 novembre 2018



**Horaire**

18:00

## L'avenir de notre territoire, parlons-en !

Les orientations et les objectifs du SCOT Bergeracois avant arrêt du projet

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit les objectifs de développement à 15, 20 ans pour les 113 communes de notre territoire, en matière d'habitat, de zones d'activités économiques, de mobilités...

Il vise également à sauvegarder les milieux naturels, conforter les espaces agricoles et préserver les massifs boisés et les domaines forestiers.

Après la réunion publique de présentation des enjeux fin 2017, la démarche de révision du SCoT franchit un nouveau cap avec le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Cette ultime étape avant l'arrêt du projet prévue le 12 décembre 2018 fera prochainement l'objet d'une concertation lors de trois réunions publiques, organisées en plusieurs lieux du périmètre du SCoT.

Véritable vade-mecum à l'usage des élus et des aménageurs, le DOO détaillera des prescriptions et des recommandations qui trouveront leur concrétisation dans les documents d'urbanisme (PLUi) de l'ensemble des communes.

La démarche du SCoT conditionne le développement du territoire jusqu'en 2040 en apportant des réponses à des questions cruciales qui concernent tout le monde : où se loger, comment se déplacer, où travailler, où consommer, comment s'adapter au changement climatique ?

Tous les habitants sont donc invités à s'exprimer sur le projet lors d'une réunion publique le jeudi 8 novembre à 18h à la salle des fêtes de GARDONNE.

Retrouvez toutes les informations pratiques et les documents du SCoT sur le site Internet du SyCoTeB : [www.scot-bergeracois.com](http://www.scot-bergeracois.com)

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE





La CCBDP à votre service



Urbanisme

Concernant les formalités d'urbanisme (certificats d'urbanisme, demandes de permis de construire...) les particuliers doivent déposer leur dossier auprès de la mairie où se situe leur projet. Ces dossiers sont ensuite instruits par le Service Urbanisme de la communauté de communes des Bastides, Dordogne-Périgord.

Pour le suivi de votre dossier, retrouvez le Service Urbanisme au siège de la CCBDP :

36, boulevard Stalingrad  
24150 LALINDE  
Tél: 05.53.74.01.66  
Fax: 05.53.73.56.21

Documents en consultation :

- SCOT réunion publique le 06 novembre 2018 à 18 h salle Jacques BREL à LALINDE
- SCOT Réunion publique le 06 novembre 2018 à 18 h salle Jacques BREL à LALINDE
- 01\_INTRODUCTION\_TV\_B\_SCOT\_BERGERAC
- 02\_TV\_B\_BOIS\_SCOT\_BERGERAC
- 02\_bis\_TV\_B\_BOIS\_SCOT\_BERGERAC
- 03\_TV\_B\_AGRIC\_SCOT\_BERGERAC
- 04\_TV\_B\_THERMO\_SCOT\_BERGERAC
- 05\_TV\_B\_ZH\_SCOT\_BERGERAC
- 06\_TV\_B\_MAO\_SCOT\_BERGERAC
- a3\_analyse des espaces agricoles\_20180724
- DOO version 12.09.2018



Siège social de la CCBDP

36 Boulevard Stalingrad  
24150 LALINDE  
Tél : 05 53 73 56 20  
Fax : 05 53 73 56 21

Email : [ccbdp@ccbdp.fr](mailto:ccbdp@ccbdp.fr)

Horaires d'ouverture :  
8h30-12h30 / 13h30-17h30

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE



**Bulletin municipal de la commune de Lanquais**



Mairie : 05.53.61.07.26. **lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 11 h 30**  
**Mardi, jeudi de 14 h à 16 h 30** mail : [mairie-lanquais@wanadoo.fr](mailto:mairie-lanquais@wanadoo.fr)

**Editorial**

**Du SCOT vers le PLUI**

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SCOT), la Communauté des Communes Dordogne Périgord organise une réunion publique le 30 novembre 2017 à 18h30 salle des fêtes la « Calypso » à Beaumont, pour une présentation de cette démarche ainsi que des premiers éléments déjà rédigés.

Ce document aujourd'hui obligatoire, qui va fixer les orientations de développement du territoire pour les 20 prochaines années, doit être partagé par l'ensemble des acteurs de notre communauté de communes et notamment par ses habitants.

C'est un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Notre communauté ne pouvant seule se doter d'un tel document, du fait d'une population insuffisante, a choisi d'intégrer le SCOT du Bergeracois, qui du coup doit être modifié.

C'est cette démarche longue et complexe qui nous sera exposée le 30 Novembre.

Elle nécessitera en effet de multiples

consultations avant son approbation envisagée en 2019.

A partir de ses orientations, nous pourrons ensuite établir notre plan local d'urbanisme intercommunal à vocation d'habitat (PLUHI) qui se substituera à tous nos autres documents d'urbanisme (RNU, cartes communales, ZPPAUP), quand il sera approuvé.

Les plans locaux d'urbanisme PLU à l'échelle intercommunale doivent contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement « maîtriser ») les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

Tous êtes invités à venir vous exprimer lors de cette rencontre au regard des éléments qui vous seront présentés.

Votre Maire  
 Michel BLANCHET



**Inserts presse**

Sud Ouest les 27/11/2017,  
20 et 31/10/2018, et le  
03/11/2018



Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois

**CONCERTATION PUBLIQUE**  
Quel projet de développement  
pour notre territoire ?

Débat/échanges : économie, habitat, agriculture,  
cadre de vie, déplacements, environnement...

**Jaudi 30 novembre 2017 à 18 h 30**  
Salle des fêtes la Calypso à Beaumontois en Périgord



**CONCERTATION PUBLIQUE**  
**L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE,**  
**PARLONS-EN !**

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale  
du Bergeracois

Débat/échanges : Les orientations et les objectifs du SCoT  
avant arrêt du projet

**MERCREDI 24 OCTOBRE 2018 À 18 H • SALLE DES FÊTES DE MONSAGUEL**



**CONCERTATION PUBLIQUE**  
**L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE,**  
**PARLONS-EN !**

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale  
du Bergeracois

Débat/échanges : Les orientations et les objectifs du SCoT  
avant arrêt du projet

**MARDI 6 NOVEMBRE 2018 À 18 H • À LALINDE SALLE JACQUES-BREL**



**CONCERTATION PUBLIQUE**  
**L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE,**  
**PARLONS-EN !**

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale  
du Bergeracois

Débat/échanges : Les orientations et les objectifs du SCoT  
avant arrêt du projet

**JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 À 18 H • SALLE DES FÊTES DE GARDONNE**

RF  
BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 31/01/2019  
024-200027134-20190116-2019\_01\_BIS-DE





Jeudi 25 octobre 2018 **SUD OUEST**

## Urbanisme : les enjeux du Scot en réunion publique

Document d'urbanisme appelé à définir les grandes lignes du développement du territoire des trois intercommunalités à l'horizon 2035-2040, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) fait l'objet de réunions publiques. La première avait lieu mercredi 24 octobre à Monsaguel, et deux autres sont annoncées à Lalinde (mardi 6 novembre, salle Jacques-Brel à 18 heures) et à Gardonne (jeudi 8 novembre, salle des fêtes, même heure). « Où se loger, comment se déplacer, où travailler, où consommer, comment s'adapter au changement climatique ? » Autant de questions auxquelles tente de répondre le projet de « document d'orientation et d'objectifs », lequel sera arrêté le 12 décembre, indique un communiqué du Sycoteb, le syndicat de cohérence territoriale bergeracois en charge de l'élaboration dudit Scot.

## BASTIDE DORDOGNE PÉRIGORD



Les dirigeants du schéma de cohérence territoriale avec le maire de Monsaguel. PHOTO JACKY BENOY

## Le territoire construit son futur

Une réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale (Scot) bergeracois a eu lieu mercredi 24 octobre à Monsaguel, à la salle des fêtes. Le président Pascal Deltell était accompagné du directeur Christophe Andres, en présence du maire de Monsaguel, Hervé Delage et de Fabien Fenestre, directeur du bureau d'étude Citadia.

Le Scot définit les objectifs à quinze ou vingt ans pour les 113 communes du Bergeracois en matière d'habitat, de zones d'activités économiques, de mobilité mais il vise aussi à sauvegarder les milieux naturels, conforter les espaces agricoles et préserver les massifs boisés. C'est ce qu'a expliqué et commenté, Fabien Fenestre en évoquant également le projet d'aménagement et de développement durables (Padd), document fondateur du Scot.

### Trois axes de développement

Ce dernier projette un développement équilibré du Bergeracois à partir de trois axes : construire un pôle accessible et lisible de niveau régional, consolider la structure multipolaire du territoire, faire du patrimoine naturel et urbain un vecteur du développement. À la fin de cet exposé, les participants ont posé de nombreuses questions concernant les points évoqués et ont pris le verre de l'amitié.

Les prochaines réunions auront lieu pour la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, mardi 6 novembre à 18 heures à Lalinde dans la salle Jacques-Brel. Pour l'agglomération bergeracoise, rendez-vous jeudi 8 novembre à 18 heures à Gardonne, à la salle des fêtes.

**Jacky Benoy**

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE



# **Le SCOT**

## Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale

### **Où en est la révision du SCOT ?**

Alors que le SCOT avait été approuvé en décembre 2014, l'élargissement du périmètre en 2016 à la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord (Lalinde, Le Buisson, Monpazier, Beaumont, ...) a conduit les élus à engager la révision générale du SCOT.

De plus, de nouveaux textes de lois obligent à ajuster les objectifs et le contenu du SCOT ( Les objectifs généraux de ces textes de loi sont pour l'essentiel de renforcer la lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, le renforcement de la lutte contre l'étalement urbain).

Les travaux sur le PADD ont occupé le deuxième semestre de l'année 2017 et le début d'année 2018.



**Le PADD : Un projet pour le territoire à 2040**

Le PADD est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est un document fondateur du SCOT puisqu'il expose la stratégie d'aménagement choisie par les élus en concertation avec les acteurs du territoire. Il repose sur des orientations qui répondent aux défis et aux besoins du territoire, identifiés lors du diagnostic.

Le PADD est la « clé de voûte » du SCOT, il fixe les grandes orientations d'aménagement à partir desquelles sont déclinées des « règles » dans le document d'orientations et d'objectifs.

Véritable projet politique du territoire à l'horizon 2040, il aborde les politiques publiques d'urbanisme, de logement, transports et déplacement, de développement économique et installation commerciale, de protection et mise en valeur de l'environnement, des paysages et des ressources. Il définit notamment la Trame Verte et Bleue du territoire, son armature urbaine et économique et les objectifs de production de logements.

RF  
BERGERAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 31/01/2019  
024-200027134-20190116-2019\_01\_BIS-DE



## LISTE DES REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT DU BERGERACOIS

### Commissions Thématiques

Les élus du territoire ont été mobilisés à travers l'organisation de commissions thématiques.

Les objectifs des commissions :

- permettre aux délégués syndicaux et élus du territoire de s'impliquer directement dans la révision du SCoT,
- développer une réelle dynamique au sein du Syndicat,
- examiner la situation du territoire au regard des différentes thématiques et contribuer à la réalisation du diagnostic,
- participer à la définition des enjeux prioritaires pour le SCoT,
- contribuer à la définition, au travers de l'outil réglementaire qu'est le SCoT, des principes d'aménagement du territoire en terme, d'emploi, d'habitat, d'économie, de services et d'environnement.

Les commissions ont travaillé sur les thématiques suivantes :

- « Economie, Agriculture et Tourisme » ;
- « Habitats, Equipements et Déplacements » ;
- « Biodiversité, Ressources en eau » ;
- « Paysages, Cadre de vie, Energie et Climat ».

Elles ont également accueilli des participants et acteurs invités en fonction des thématiques abordées : chambres consulaires, associations (Sepanso, UFC Que choisir, association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement, associations de commerçants...), Fédération des Vins de Bergerac et Duras, I.V.B.D. (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras), INAO, MESOLIA, CRPF (Centre régional de la propriété forestière, les offices de tourisme du territoire, Pays du Grand Bergeracois, des entreprises (POLYREY, SNCF, ENEDIS...), les fédérations départementales de chasse et de pêche, les services du Département (Habitat, Urbanisme, Environnement, Aménagement), de l'Etat, les syndicats d'eau, les syndicats de transport, etc.

Elles se sont réunies les 27 et 29 mars 2017 en Phase DIAGNOSTIC, les 11 janvier et 8 février 2018 en phase PADD et les 5 et 6 juin 2018 en phase DOO.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a fait l'objet de deux réunions spécifiques de la commission « Economie, Agriculture et Tourisme » les 5 juin 2018 et 13 septembre 2018.

### Réunions de concertation avec les élus

Au-delà des commissions thématiques, les élus du territoire ont été invités lors de diverses réunions d'information et de débat dans le cadre de la révision du SCoT :

- Une réunion de présentation et de débat relative aux enjeux identifiés du SCoT avec les délégués communautaires dans chaque EPCI membre (le 03/10/2017 à Monsaguel pour les élus de Portes Sud Périgord, le 13/11/2017 à Beaumontois en Périgord pour les délégués de Bastides Dordogne Périgord, et le 14/11/2017 à Prigonrieux pour les élus de la CAB) ;
- Une réunion de présentation du DOO et débat avec les délégués communautaires dans chaque EPCI membre (le 02/10/2018 à Plaisance pour les élus de Portes Sud Périgord, le 16/10/2018 à Rouffignac de Sigoulès pour les délégués de la CAB, et le 23/10/2018 à Lalinde pour les élus de Bastides Dordogne Périgord)
- Une assemblée des Maires et conseillers municipaux des communes du territoire (le 03/07/2018 à Beaumontois en Périgord) relative au projet de DOO.



La concertation a également été approfondie lors :

- de réunions avec les **Personnes Publiques Associées** (5 septembre 2017) et **Personnes Publiques Consultées** (13 novembre 2017) aux phases diagnostic/EIE/enjeux, aux phases PADD (14 mai 2018) et DOO (20 septembre 2018) ;
- de **réunions de travail et de cadrage dans le cadre du dispositif ACE** (Assistance aux Continuités Ecologiques), avec Yannick Coulaud du CAUE24 (sur 2017 et 2018) ;
- d'une **réunion technique "Trame verte et bleue"** rassemblant les services dédiés des EPCI membres, du Département, du CAUE et de la Ville de Bergerac, le 3 mai 2018
- de **réunions publiques** programmées en phase diagnostic/enjeux identifiés (le 30 novembre 2017 à Beaumontois en Périgord) et en phase DOO avant arrêt du projet (les 24 octobre, 6 novembre et 8 novembre 2018).

Enfin, tout au long de l'étude, le comité technique et le comité de pilotage ont été réunis :

- le comité technique, rassemblant des techniciens des EPCI membres, du Département et de l'Etat, s'est réuni à chaque phase de l'étude : le 12/01/2017, le 9 mars 2017, le 6 novembre 2018 ;
- le comité de pilotage rassemblant des membres du bureau du SyCoTeB et des élus du territoire du SCoT désignés par leur EPCI : le 21/04/2017, le 21/09/2017, le 09/10/2017, le 22/12/2017, le 19/04/2018, le 03/05/2018, le 24/05/2018, le 01/06/2018 et le 13/11/2018.

A l'issue de ces instances, les pièces du SCoT en cours de rédaction ont pu être corrigées, complétées et partagées, au regard des attentes des différentes structures associées à la révision du SCoT.